

COUR DU QUÉBEC
« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
« Chambre civile »

N° : **500-32-165318-249**

DATE : 20 novembre 2025

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE ELIANA MARENGO, J.C.Q.

9272-5357 QUÉBEC INC. FASN PLOMBIER EXPERT

Demanderesse
c.

NOAM PEREZ

Défendeur

JUGEMENT

[1] La demanderesse 9272-5357 Québec inc., faisant affaires sous les noms et raison sociale de Plombier Expert, poursuit le défendeur sur compte pour services de plomberie rendus.

[2] Le défendeur allègue absence de lien de droit :

Dans le cadre de mes fonctions d'administrateur, mon intervention se bornait à la commande de services de plomberie au bénéfice des locataires de l'immeuble, et non pour mon usage personnel.

(annexe à la contestation du 12 octobre 2023)

[3] Le défendeur agissait pour la compagnie 9460-1192 Québec inc. ("Québec inc."), dont il était le président et administrateur au moment des faits. Cette compagnie a été radiée d'office le 17 mars 2024.

[4] La facture no 41716, pièce P-3, en date du 22 septembre 2022, au montant de 669.73 \$, est au nom de Québec Inc. Il n'y a clairement pas de lien de droit entre les parties relativement à cette facture.

[5] La facture no 44741, pièce P-2, en date du 31 janvier 2023, au montant de 1 241,73 \$, est au nom du défendeur, cependant il n'y a aucun bon de commande à son nom, ni signé par ce dernier. Le défendeur plaide avoir clairement indiqué à la demanderesse que les services étaient requis pour le compte de Québec inc. et non pour son compte.

[6] Le tribunal a écouté la conversation téléphonique tenue entre les parties au moment de la formation du contrat (clé USB, pièce P-6). À aucun moment durant cette conversation, le défendeur a-t-il précisé qu'il agissait au nom de Québec inc. Au contraire, lorsque la représentante de la demanderesse lui demande un nom et adresse courriel pour le "rapport des travaux", il répond : "Noam N-O-A-M", Perez P-E-R-E-Z"; et [...] @gmail.com.

[7] Pour fins de clarté, voici la transcription de la conversation en son entièreté :

ELLE : Bonjour

LUI : Oui, bonjour, ça va bien?

ELLE : Ça va bien merci et vous?

LUI : Ouais, j'ai besoin d'un plombier, j'ai une toilette qui déborde

ELLE : Oui, absolument donc c'est sûr qu'on peut régler votre problème dans les meilleurs délais possible et puis donc vous êtes de quelle ville?

LUI : Sherbrooke

ELLE : À Sherbrooke parfait donc puis vos prochaines disponibilités vont?

LUI : Le plus tôt possible

ELLE : Donc moi ma prochaine disponibilité pour votre secteur irait à demain matin je pourrais vous mettre à l'horaire au premier rendez-vous demain matin si vous voulez

LUI : Euh attendez 2 secondes

ELLE : Ben oui absolument

LUI : (On ne comprend pas) ... d'urgence... un local qu'on a là-bas y a de l'eau qui déborde alors je sais pas si je peux attendre jusqu'à demain attends 2 minutes

APPEL EN ATTENTE

ELLE : On peut tu envoyer Justin faire des Non il est parti prendre une douche, je pense, se laver chez eux... Eh Ben, je pourrais-tu te mettre à Sherbrooke?

LUI : Oui, oui c'est correct

ELLE : Juste un petit instant, juste un petit instant je vous reviens monsieur

ELLE : Oui j'essayais de voir puis il me dit qu'il serait probablement capable d'y aller là vers la fin de l'après-midi

LUI : Ah parfait encore mieux. Je peux vous donner l'adresse.

ELLE Absolument, je vais commencer par votre nom complet

LUI : Noam N O A M

ELLE : Parfait, et puis votre nom de famille Noam

LUI : Perez P E R E Z

ELLE : Donc d'après moi il y aurait des bonnes chances qu'il soit là, là autour de 4 heures

LUI : Parfait

ELLE : Avez-vous un adresse courriel pour qu'on puisse vous envoyer le petit rapport des travaux qui ont été faits à votre local

LUI : Oui, oui c'est Noam, attendez 2 secondes... euh ouais c'est [...]

ELLE : Parfait

LUI ; @gmail.com

ELLE : Et puis M. Perez l'adresse pour les travaux?

LUI : [...]

ELLE : À Sherbrooke. En faite la M. Perez je vais vous envoyer un petit texto au numéro que vous m'appeler au 514 [...]

LUI : Oui

ELLE : Donc pour vous dire qu'il est en route vers votre domicile et vous aller pouvoir le traquer vous aller avoir une bonne idée de l'heure à laquelle il va pouvoir être là, mais d'après moi ça devrait être pas mal autour de 4 heures

LUI : Je vais vous donner un autre numéro de téléphone OK?

ELLE : Ben oui, absolument allez-y

LUI :438

ELLE : Oui

LUI : [...]

ELLE : Parfait

LUI : Euh [...]

ELLE : Je vais juste répéter pour être sure, monsieur Perez

ELLE : Est-ce 418 ou 438?

LUI : 438

ELLE : 438 [...]

LUI : Oui

ELLE : Ben il y a pas de problème donc mon plombier devrait être là là quand même assez rapidement M. Perez puis nous comment ça fonctionne pour ce qui est de notre tarification pour le débouchage toilette on parle de 490 \$ plus taxes. Ça comprend les frais de service de déplacement l'utilisation du débouchoir et la main-d'œuvre d'une heure du plombier, mais il va aller vous voir sans faute rapidement

LUI : Merci beaucoup

ELLE : Merci à vous là, bonne journée

LUI : Aurevoir, vous aussi aurevoir

ELLE : Bye bye

[8] **VU** les articles 1458 et 2157 du *Code civil du Québec*, lesquels stipulent ce qui suit :

1458. Toute personne a le devoir d'honorer les engagements qu'elle a contractés.

Elle est, lorsqu'elle manque à ce devoir, responsable du préjudice, corporel, moral ou matériel, qu'elle cause à son cocontractant et tenue de réparer ce préjudice; ni elle ni le cocontractant ne peuvent alors se soustraire à l'application des règles du régime contractuel de responsabilité pour opter en faveur de règles qui leur seraient plus profitables.

2157. Le mandataire qui, dans les limites de son mandat, s'oblige au nom et pour le compte du mandant, n'est pas personnellement tenu envers le tiers avec qui il contracte.

Il est tenu envers lui lorsqu'il agit en son propre nom, sous réserve des droits du tiers contre le mandant, le cas échéant ;

PAR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE la demande en partie;

CONDAMNE le défendeur à payer à la demanderesse la somme de 1 241,73 \$, plus les intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec* à compter du 11 mai 2023 et les frais de justice de 231 \$

ELIANA MARENGO J.C.Q.

Date d'audience : 20 octobre 2025